

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: AMIGO CLEAN-OUT SOLUTION**UFI:** XTG0-80J0-E002-JXGP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Solution de nettoyage**Usages déconseillés:** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FabricantAgfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com**Fournisseur national**Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**Dangers pour la Santé**

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'Étiquetage

**Mention
d'Avvertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de
risque:**

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Conseils de Prudence

Prévention:

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
potassium silicate	1 - <3%	1312-76-1	215-199-1	01-2119456888-17-0001;	Aucune information disponible.	
Potassium hydroxide	0,5 - <1%	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33-XXXX;	Aucune information disponible.	#
Betaines, coco alkyl dimethyl(3-sulfopropyl)	0,1 - <0,25%	68201-55-8	269-225-1	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Désignation chimique	Classification	Notes
potassium silicate	Classification: Met. Corr.: 1: H290; Skin Corr.: 1B: H314; Eye Dam.: 1: H318; STOT SE: 3: H335;	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Classification: Skin Corr.: 1A: H314; Acute Tox.: 4: H302; Eye Dam.: 1: H318; Limite de concentration spécifique : Lésions oculaires graves Catégorie 1, >= 2 %; Irritation oculaire Catégorie 2, 0,5 - < 2 %; Irritation cutanée Catégorie 2, 0,5 - < 2 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A, >= 5 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B, 2 - < 5 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 333 mg/kg	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyl dimethyl(3-sulfopropyl)	Classification: Skin Corr.: 1: H314; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

Protection individuelle des secouristes: ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Porter un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection avant d'entrer dans la zone de danger.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver à l'écart des matières incompatibles.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Potassium hydroxide	STEL 15 minutes	2 mg/m ³	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (10 2018)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
potassium silicate	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 5,61 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 1,38 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 0,74 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 1,49 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Potassium hydroxide	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,74 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 1 mg/m ³	irritation des voies respiratoires
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 1 mg/m ³	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)	

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
potassium silicate	Aquatique (eau douce)	7,5 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	348 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	1 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales:**

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène:

Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Contrôles environnementaux:

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Odeur légèrement savonneuse

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: < 32 °F/< 0 °C

Point d'ébullition: > 212 °F/> 100 °C

Inflammabilité: Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

supérieure:	
Limites d'explosivité - inférieure:	non applicable
Point d'éclair:	> 199,99 °F/> 93,33 °C
Température d'auto-inflammation:	non applicable solution aqueuse.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	12,9
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	non applicable
Viscosité, cinématique:	1,22 mm ² /s (68 °F/ 20 °C)
Durée d'écoulement:	non applicable
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable Mélange
Pression de vapeur:	23 hPa (68 °F/20 °C)
Densité relative:	1,039 (68 °F/20 °C)
Densité:	non applicable
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Répartition de la taille des particules:	non applicable
Surface spécifique:	non applicable
Charge de surface/Potentiel zêta:	non applicable
Evaluation:	non applicable
Forme:	non applicable
Crystallinité:	non applicable
Traitement de surface:	non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Température minimale d'ignition:	ne s'enflamme pas
Taux d'évaporation:	Presque pas d'évaporation (20°C).
Teneur en COV:	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

10.6 Produits de Décomposition Dangereux:

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:

L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact avec la Peau:

Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.

Contact oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion:

Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

potassium silicate

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study

Potassium hydroxide

DL 50 (Rat): 333 mg/kg Experimental result, Key study

Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl)

DL50 (rat): > 2.000 mg/kg

Contact avec la peau**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

potassium silicate

Aucune information disponible.

Potassium hydroxide

Aucune information disponible.

Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl)

Aucune information disponible.

Inhalation**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

potassium silicate

Aucune information disponible.

Potassium hydroxide

Aucune information disponible.

Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl)

Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit:	Aucune information disponible.
Composants: potassium silicate	LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Souris(Féminin, Masculin), Oral, 90 d): 716 mg/kg
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.
Corrosion ou Irritation de la Peau:	Non irritant
Produit:	méthode d'essai validée « in vitro »
Composants: potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	in vivo (Lapin, 4 h): Corrosif Experimental result, Weight of Evidence study in vivo (Cochon d'Inde, 4 h): Corrosif Experimental result, Weight of Evidence study
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.
Blessure ou Irritation Grave des Yeux:	Risque de lésions oculaires graves.
Produit:	méthode d'essai validée « in vitro »
Composants: potassium silicate	in vivo (Lapin, 24 hrs): Légèrement irritant
Potassium hydroxide	in vivo (Lapin, 24 hrs): KOH à 5 % corrosif in vivo (Lapin, 5 min): KOH à 5 % corrosif
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants: potassium silicate	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Potassium hydroxide	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.
Mutagénicité des Cellules Germinales	
Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
In vitro	
Composants: potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

In vivo

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco	Aucune information disponible.
alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne

Produit:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);
-----------------	---

Composants:

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco	Aucune information disponible.
alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë**Remarques:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Composants

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco	Aucune information disponible.
alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Composants

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco	Aucune information disponible.
alkyldimethyl(3-sulfopropyl)	

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3- sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate	CE50 (Pseudomonas putida (bactérie), 17 h): > 100 mg/l (QSAR) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3- sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Toxicité chronique**Remarques:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3- sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3- sulfopropyl)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate	Aucune information disponible.
Potassium hydroxide	Aucune information disponible.
Betaines, coco alkyldimethyl(3- sulfopropyl)	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité**Biodégradation**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.
Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl) Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.
Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl) Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.
Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl) Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.
Betaines, coco
alkyldimethyl(3-sulfopropyl) Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Composants

potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium
hydroxide Aucune information disponible.
Betaines, coco
alkyldimethyl(3-
sulfopropyl) Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:
potassium silicate Aucune information disponible.
Potassium hydroxide Aucune information disponible.
Betaines, coco Aucune information disponible.
alkyldimethyl(3-sulfopropyl)

12.7 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

pollution), Annexe II, L 334/17: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Potassium hydroxide	1310-58-3	0,1 - 1,0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en oeuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Chapitre(s) modifié(s) par rapport à l'édition précédente: 2, 3, 11.

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	D'après les données d'essais

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.